



Traité Moèd Katan

Michna 10 - Chapitre 1

עושין מעקה לגג ולמרפסת, מעשה הדיוט; אבל לא מעשה אומן. שפין את הסדקים, ומעגילים אותם במעגילה ביד וברגל; אבל לא במחלציים. הציר והצינור והקורה והמנעול והמפתח שנשברו--מתקנם במועד, ובלבד שלא יכוון את מלאכתו במועד. וכל כבשים שהוא יכול לאכול מהן במועד, כובשם.

[Pendant 'Hol HaMo'ed] il est permis d'édifier une balustrade au toit ou au balcon, [mais ce devra être fait] d'une façon grossière, mais non comme un artiste professionnel. Il est permis de boucher [avec du ciment] les fentes d'un toit [pour qu'il ne pleuve pas à l'intérieur de la maison], on pourra égaliser avec un cylindre niveleur qu'on poussera de la main ou du pied, mais on n'emploiera pas de truelle. Il est permis de réparer pendant 'Hol HaMo'ed – à condition de n'avoir pas réservé à l'avance ce travail pour le faire pendant 'Hol HaMo'ed – le gond ou le pivot d'une porte ou la partie qui est au-dessus, ainsi que la serrure ou la clé qui se seraient cassés. Il est également permis de faire mariner tous les aliments qui seront mangeables avant la fin de la fête.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions